

Marc Féraud

*Commissaire aux Comptes inscrit
sur la liste nationale des Commissaires aux Comptes*

ASSOCIATION EPIS

Siège social : 169 rue Paradis

13006 Marseille

=====

**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS**

EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2025

=====

Sommaire

Rapport sur les comptes annuels

Comptes annuels au 31 décembre 2025

La Roseraie – Bât. A2 – 20 Traverse de La Buzine – 13011 MARSEILLE

Téléphone 06.08.60.68.35

cabinet.feraud.marc@gmail.com

SIRET : 324 776 426 000 86 – Code APE : 6920 Z

Membre d'une Association Agréée, le règlement des honoraires par chèque est accepté

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS
Exercice clos le 31 décembre 2025

A l'Assemblée Générale de l'Association

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'association EPIS relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2025, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie «Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes sur la période du 1^{er} janvier 2025 à la date d'émission de notre rapport.

Observation

Sans remettre en cause l'opinion émise ci-dessus, nous attirons votre attention sur le point mentionné dans l'annexe, relativement à un changement de méthode comptable, du fait d'un changement de réglementation ; le règlement comptable ANC 2022.06 a modifié au règlement ANC 2014.03 et le règlement ANC 2023.03 a modifié divers règlements dont le règlement ANC 2018.06.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués et sur la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérification des documents adressés aux membres de l'Assemblée Générale

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans les documents adressés aux membres de l'association sur la situation financière et les comptes annuels.

Responsabilités de la direction et des organes mentionnés à l'article L.821-63 du code de commerce relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit.

En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Marseille, le 28 mai 2026



Marc FERAUD
Commissaire aux comptes inscrit

ASSOCIATION EPIS

169 RUE PARADIS

13006 MARSEILLE

COMPTES ANNUELS AU 31 DECEMBRE 2025

	Pages
- <i>Bilan actif-passif</i>	1 et 2
- <i>Compte de résultat</i>	3 et 4
- <i>Evaluation des contributions volontaires</i>	5
- <i>Annexe</i>	6 à 13

S.A.R.L. KEROVA

1 RUE MARTINY

13008 MARSEILLE

BILAN ACTIF

ACTIF		Exercice N 31/12/2025 12			Exercice N-1 31/12/2024 12	Ecart N / N-1	
		Brut	Amortissements et Provisions	Net	Net	Euros	%
ACTIF IMMOBILISE	Frais d'établissement (I)						
	Immobilisations incorporelles						
	Frais de développement						
	Donations temporaires d'usufruit						
	Concessions, brevets, licences, marques, procédés et droits assimilés	4 260	4 260	0	0		
	En cours, avances et acomptes						
	Immobilisations corporelles						
	Terrains						
	Constructions						
	Installations techniques, matériel et outillage	281 315	106 995	174 320	136 100	38 220	28.08
	En cours, avances et acomptes						
	<i>Biens reçus par legs/dons destinés à être cédés</i>						
	Immobilisations financières (1)						
	Participations						
	Créances rattachées à des participations						
	Autres titres immobilisés	20 144		20 144	20 001	143	0.71
	Prêts				1 850	-1 850	-100.00
	Autres immobilisations financières	28 000		28 000	28 000		
	Total II	333 719	111 255	222 464	185 951	36 513	19.64
ACTIF CIRCULANT	Stocks et en cours						
	Créances (2)						
	Créances clients, usagers et comptes rattachés	192 026		192 026	21 498	170 528	793.24
	Créances reçues par legs ou donations						
	Autres créances	73 896		73 896	59 916	13 980	23.33
	Charges constatées d'avance (2)	72 826		72 826	60 003	12 824	21.37
	Valeurs mobilières de placement	400 000		400 000	925 000	-525 000	-56.76
	Instruments financiers à terme et jetons détenus						
	Disponibilités	182 848		182 848	108 523	74 325	68.49
	Total III	921 596		921 596	1 174 939	-253 343	-21.56
Comptes de Régularisation	Frais d'émission des emprunts (IV)						
	Primes de remboursement des emprunts (V)						
	Ecart de conversion et différences d'évaluation (VI)						
	TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV+V+VI)	1 255 315	111 255	1 144 060	1 360 890	-216 830	-15.93

(1) Dont a moins d'un an
(2) Dont a moins d'un an

MF

BILAN PASSIF

PASSIF		Exercice N 31/12/2025 12	Exercice N-1 31/12/2024 12	Ecart N / N-1	
				Euros	%
FONDS PROPRES	Fonds propres sans droit de reprise :				
	Fonds propres statutaires				
	Fonds propres complémentaires	2 188	2 188		
	Fonds propres avec droit de reprise :				
	Fonds statutaires				
	Fonds propres complémentaires				
	Ecarts de réévaluation				
	Réserves :				
	Réserves statutaires ou contractuelles				
	Réserves pour projet de l'entité	272 977	200 976	72 001	35.83
	<i>Dont réserves des activités sociales et médico-sociales</i>	271 671	199 670	72 001	36.06
	Autres				
	Report à nouveau	660 387	656 979	3 409	0.52
	<i>Dont report à nouveau des activités sociales et médico-sociales</i>	584 576	609 154	-24 578	-4.03
	Résultat de l'exercice (Excédents ou Déficits)	-210 466	75 409	-285 875	-379.10
	<i>Dont activités sociales et médico-sociales</i>	-221 308	47 422	-268 730	-566.68
	Situation nette (sous total)	725 086	935 551	-210 466	-22.50
	Fonds propres consommables				
	Subventions d'investissement	14 172	16 339	-2 167	-13.26
	Provisions réglementées	71 625	71 625		
	Total I	810 883	1 023 515	-212 633	-20.77
AUTRES FONDS PROPRES	Fonds non remboursables				
	Avances conditionnées				
	Droits du concédant				
	Total II				
FONDS REPORTES ET DEDIES	Fonds reportés liés aux legs ou donations				
	Fonds dédiés	1 000	1 000		
	Total III	1 000	1 000		
PROVISIONS	Provisions pour risques				
	Provisions pour charges				
	Total IV				
DETTES (1)	Emprunts obligataires et assimilés (titres associatifs)				
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	2 675	10 036	-7 361	-73.35
	Emprunts et dettes financières diverses (2)		4	-4	-100.00
	Instruments financiers à terme				
	Dettes Fournisseurs et Comptes rattachés	70 059	87 988	-17 929	-20.38
	Dettes des legs ou donations				
	Dettes fiscales et sociales	252 979	235 465	17 513	7.44
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
	Autres dettes	6 464	2 880	3 584	124.42
	Produits constatés d'avance				
	Total V	332 177	336 375	-4 198	-1.25
	Écarts de conversion et différences d'évaluation (VI)				
	TOTAL GENERAL (I+II+III+IV+V+VI)	1 144 060	1 360 890	-216 830	-15.93

(1) Dont à moins d'un an (hors avances et acomptes reçus sur commandes en cours)

(2) Dont emprunts participatifs

336 375

COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N	Exercice N-1	Ecart N / N-1	
	31/12/2025 12	31/12/2024 12	Euros	%
Produits d'exploitation (1)				
Cotisations				
Ventes de biens et services				
Ventes de biens				
Ventes de dons en nature				
<i>dont biens relatives aux activités sociales et médico-sociale</i>				
Ventes de prestations de service	132 368	121 947	10 421	8.55
Parrainages				
<i>dont prestations relatives aux activités sociales et médico-sociales</i>				
Produits de tiers financeurs				
Concours publics et subventions d'exploitation	2 105 080	2 267 719	-162 639	-7.17
<i>dont contributions financières des autorités de tarification relatives aux activités sociales et médico-sociales</i>				
Versements des fondateurs ou consommations de la dotation consommable				
Ressources liées à la générosité du public				
Dons manuels				
Mécénats				
Legs, donations et assurances-vie				
Contributions financières				
Reprises sur amortissements, dépréciations, provisions		20 914	-20 914	-100.00
Produits des cessions d'immobilisations incorporelles et corporelles				
Utilisations des fonds dédiés		10 693	-10 693	-100.00
Autres produits	4 860	1	4 859	NS
Total I	2 242 308	2 421 275	-178 966	-7.39
Charges d'exploitation (2)				
Achats de marchandises				
Variation de stock				
Autres achats et charges externes	429 425	409 717	19 708	4.81
Aides financières				
Impôts, taxes et versements assimilés	131 800	116 377	15 423	13.25
Salaires et traitements	1 324 174	1 281 109	43 066	3.36
Cotisations sociales	535 338	521 224	14 113	2.71
Dotations aux amortissements et aux dépréciations	41 382	32 405	8 977	27.70
Dotations aux provisions				
Valeurs comptables des immobilisations incorporelles et corporelles cédées				
Report en fonds dédiés				
Autres charges	1 177	297	880	295.88
Total II	2 463 296	2 361 129	102 167	4.33
1 - Résultat d'exploitation (I-II)	-220 988	60 146	-281 134	-467.42

(1) Dont produits afférents à des exercices antérieurs

(2) Dont charges afférentes à des exercices antérieurs

MF

COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N		Exercice N-1		Ecart N / N-1	
	31/12/2025	12	31/12/2024	12	Euros	%
Produits financiers						
De participation						
D'autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé						
Autres intérêts et produits assimilés		1 745		2 355	-610	-25.90
Reprises sur dépréciations et provisions						
Différences positives de change						
Produits des immobilisations financières cédées		11 967		26 572	-14 605	-54.96
Produits nets sur cessions de VMP et d'instruments de trésorerie						
Total III		13 713		28 927	-15 215	-52.60
Charges financières						
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions						
Intérêts et charges assimilées		319		253	66	26.22
Différences négatives de change						
Valeurs comptables des immobilisations financières cédées						
Charges nettes sur cessions de VMP et d'instruments de trésorerie						
Total IV		319		253	66	26.22
2. Résultat financier (III-IV)		13 393		28 674	-15 281	-53.29
3. Résultat courant avant impôts (I-II+III-IV)		-207 594		88 820	-296 414	-333.72
PRODUITS EXCEPTIONNELS (V)				10 218	-10 218	-100.00
CHARGES EXCEPTIONNELLES (VI)				15 560	-15 560	-100.00
4. Résultat exceptionnel (V-VI)				-5 342	5 342	100.00
Participation des salariés aux résultats (VII)						
Impôts sur les bénéfices (VIII)		2 872		8 069	-5 197	-64.41
Total des produits (I+III+V)		2 256 021		2 460 420	-204 399	-8.31
Total des charges (II+IV+VI+VII+VIII)		2 466 487		2 385 011	81 477	3.42
5. EXCEDENT OU DEFICIT		-210 466		75 409	-285 875	-379.10
<i>dont activités sociales et médico-sociales sous gestion contrôlée</i>		-221 308		47 422	-268 730	-566.68

MF

EVALUATION DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES

	Exercice N		Exercice N-1		Ecart N / N-1	
	31/12/2025	12	31/12/2024	12	Euros	%
CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE						
Dons en nature						
Prestations en nature						
Bénévolat						
TOTAL						
CHARGES DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE						
Secours en nature						
Mise à disposition gratuite de biens						
Prestations en nature						
Personnel bénévole						
TOTAL						

MT

ANNEXE

SOMMAIRE

	page
Faits caractéristiques de l'exercice	6
Evènements significatifs postérieurs à la clôture	6
- REGLES ET METHODES COMPTABLES	
Principes et conventions générales	6
Dérogations	7
Permanence ou changement de méthodes	7
Informations générales complémentaires	7
- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU BILAN	
Etat des immobilisations	8
Etat des amortissements	8
Tableau de variation des fonds propres	9
Etat des provisions	9
Etat des échéances des créances et des dettes	10
Composition du capital social	10
Autres immobilisations incorporelles	10
Evaluation des immobilisations corporelles	10
Evaluation des amortissements	11
Evaluation des créances et des dettes	11
Evaluation des valeurs mobilières de placement	11
Produits à recevoir	11
Charges à payer	11
Charges et produits constatés d'avance	12
- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU COMPTE DE RESULTAT	
Ventilation des subventions	12
Rémunération des dirigeants	12
Ventilation de l'effectif moyen	12
Valorisation des contributions volontaires	12
Honoraires des commissaires aux comptes	12
- ENGAGEMENTS FINANCIERS ET AUTRES INFORMATIONS	
Montant des engagements financiers	13
Informations en matière de crédit bail	13
Engagement en matière de pensions et retraites	13

NA = Non Applicable NS = Non significative

WV

ANNEXE

Exercice du 01/01/2025 au 31/12/2025

FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE

RRESULTAT DE L'EXERCICE

Les comptes font apparaître un résultat déficitaire de 210 466.35 Euros décomposé ainsi :

- 1) Résultat des opérations AEMO DEF CD13/PJJ : -221 308.04 Euros (déficit)
- 2) Résultat Médiation Familiale : 982,84 Euros (excédent)
- 3) Résultat Association : 9 858.85 Euros (excédent)

Le résultat sous tutelle DEF CD 13/PJJ à affecter s'établit ainsi :

- Résultat 2025 : -221 308.04 Euros (déficit)
- Résultat 2022 : 114 729.09 Euros (excédent)
- Résultat 2023 : 300 000.00 Euros (excédent)
- Congés payés : 7 648.34 Euros (dotation)
- Résultat administratif 2025 : 201 069.39 Euros (excédent)

EVENEMENTS SIGNIFICATIFS POSTERIEURS A LA CLOTURE

Les comptes annuels ont été établis au 31 décembre 2025, dans une hypothèse de continuité d'exploitation.

A l'heure de la rédaction des présents comptes, il n'y a pas eu d'évènements postérieurs à la date de clôture de l'exercice qui seraient venus modifier les évaluations et présentations retenues dans les présents comptes annuels.

- REGLES ET METHODES COMPTABLES -

Principes et conventions générales

Les comptes de l'exercice clos ont été élaborés et présentés conformément aux règles comptables dans le respect des principes prévus par le Plan Comptable Général.

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base : continuité de l'exploitation, indépendance des exercices, conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels à l'exception de la permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre suite à l'application du nouveau plan comptable ANC 2022-06 et ANC 2023-03.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les comptes de l'exercice allant du 1er janvier au 31 décembre 2025 ont fait l'objet

MF

ANNEXE

Exercice du 01/01/2025 au 31/12/2025

d'un changement de méthode résultant des changements de réglementation comptable suivants:

- ANC 2022-06 (modifiant le Plan Comptable Général)
- ANC 2023-03 (modifiant le règlement ANC 2018-06 relatif aux comptes annuels de personnes morales de droit privé à but non lucratif).

Ces changements s'appliquent de manière prospective et portent notamment sur:

- la définition du résultat exceptionnel
- la suppression des transferts de charges
- le plan des comptes
- les modèles d'états financiers

Dérogations

A l'exception des dérogations suivantes : Néant

Permanence des méthodes

Les méthodes d'évaluation retenues pour cet exercice n'ont pas été modifiées par rapport à l'exercice précédent.

Informations générales complémentaires

I - Informations générales sur l'Association:

L'Association EPIS existe depuis le 1er juillet 1991. Elle gère depuis sa création un service d'AEMO judiciaire, un service de Médiation Familiale depuis le 1er septembre 1999, ainsi qu'un service de Visites en présence d'un tiers depuis le 1er avril 2019. Ce service a été fermé en juillet 2023.

L'Association a été créée en 1991 pour reprendre l'activité de l'Association d'Action Educative des Bouches-du-Rhône (AEE), émanation ancienne de l'Administration Surveillée devenue entre-temps la Protection Judiciaire de la Jeunesse (PJJ).

L'Association exerce ses activités à Marseille et Aubagne.

II - Rémunérations versées au trois plus hauts cadres dirigeants bénévoles et salariés. Conformément aux dispositions de l'article 20 de la loi N°2006-586 du 23 mai 2006, qui est ici ainsi libellé:

"Les Associations dont le budget annuel est inférieur à 150 000 euros et recevant une ou plusieurs subventions de l'état ou d'une collectivité territoriale dont le montant est supérieur à 50 000 euros doivent publier chaque année dans le compte financier les rémunérations des trois plus hauts cadres dirigeants bénévoles et salariés ainsi que leurs avantages en nature".

Il est ici indiqué que dans la situation de l'Association il n'y a pas lieu de publier les sommes versées aux trois cadres dirigeants bénévoles ou salariés. En effet aucun des cadres de l'Association n'a de pouvoir d'engagement de l'Association et ils ne sauraient donc être considérés comme dirigeants.

MF

ANNEXE

Exercice du 01/01/2025 au 31/12/2025

Aucune somme ni aucun avantage en nature n'ont été accordés aux administrateurs de l'Association.

- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU BILAN -

Etat des immobilisations

	Valeur brute début d'exercice	Augmentations	
		Réévaluations	Acquisitions
Autres postes d'immobilisations incorporelles	4 702		
Installations générales agencements aménagements divers	58 998		1 374
Matériel de transport	53 444		68 339
Matériel de bureau et informatique, Mobilier	90 994		9 890
TOTAL	203 435		79 602
Autres titres immobilisés	20 001		143
Prêts, autres immobilisations financières	29 850		
TOTAL	49 851		143
TOTAL GENERAL	257 988		79 745

	Diminutions		Valeur brute en fin d'exercice	Réévaluation Valeur d'origine fin exercice
	Poste à Poste	Cessions		
Autres immobilisations incorporelles		442	4 260	4 260
Installations générales agencements aménagements divers			60 372	60 372
Matériel de transport			121 783	121 783
Matériel de bureau et informatique, Mobilier		1 722	99 161	99 161
TOTAL		1 722	281 315	281 315
Autres titres immobilisés			20 144	20 144
Prêts, autres immobilisations financières		1 850	28 000	28 000
TOTAL		1 850	48 144	48 144
TOTAL GENERAL		4 014	333 719	333 719

Etat des amortissements

Situations et mouvements de l'exercice	Montant début d'exercice	Dotations de l'exercice	Diminutions Reprises	Montant fin d'exercice
Autres immobilisations incorporelles	4 702		442	4 260
Installations générales agencements aménagements divers	15 411	6 560		21 971
Matériel de transport	5 153	14 916		20 069
Matériel de bureau et informatique, Mobilier	46 771	19 906	1 722	64 955
TOTAL	67 335	41 382	1 722	106 995
TOTAL GENERAL	72 038	41 382	2 164	111 256

ANNEXE

Exercice du 01/01/2025 au 31/12/2025

Ventilation des dotations de l'exercice	Amortissements linéaires	Amortissements dégressifs	Amortissements exceptionnels	Amortissements dérogatoires	
				Dotations	Reprises
Instal.générales agenc.aménag.divers	6 560				
Matériel de transport	14 916				
Matériel de bureau informatique mobilier	19 906				
TOTAL	41 382				
TOTAL GENERAL	41 382				

Tableau de variation des fonds propres

ANC 2018-06 : Art. 431-5

VARIATION DES FONDS PROPRES	A l'ouverture	Affectation du résultats	Augmentation	Diminution ou consommation	A la clôture
Fonds propres sans droit de reprise	2 188				2 188
Réserves	200 976		72 001		272 977
Report à nouveau	656 979	75 409			660 387
Excédent ou déficit de l'exercice	75 409	-75 409		210 466	-210 466
Situation nette	935 551		72 001	210 466	725 086
Subventions d'investissement	16 339		806	2 973	14 172
Provisions réglementées	71 625				71 625
TOTAL I	1 023 515		72 807	213 439	810 883

Etat des provisions

Provisions réglementées	Montant début d'exercice	Augmentations Dotations	Diminutions Montants utilisés	Diminutions Montants non utilisés	Montant fin d'exercice
Autres provisions réglementées	71 625				71 625
TOTAL	71 625				71 625
TOTAL GENERAL	71 625				71 625

ANNEXE

Exercice du 01/01/2025 au 31/12/2025

Etat des échéances des créances et des dettes

Etat des créances	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an
Autres immobilisations financières	28 000		28 000
Autres créances clients	192 026	192 026	
Personnel et comptes rattachés	392	392	
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	1 123	1 123	
Autres impôts, taxes et versements assimilés	54 184	54 184	
Débiteurs divers	18 197	18 197	
Charges constatées d'avance	72 826	72 826	
TOTAL	366 749	338 749	28 000
Montant des remboursements obtenus en cours d'exercice	1 850		

Etat des dettes	Montant brut	A 1 an au plus	De 1 à 5 ans	A plus de 5 ans
Emprunts et dettes ets crédit à 1 an maximum à l'origine	2 675	2 675		
Fournisseurs et comptes rattachés	70 059	70 059		
Personnel et comptes rattachés	108 919	108 919		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	115 530	115 530		
Impôts sur les bénéfices	2 872	2 872		
Autres impôts taxes et assimilés	25 658	25 658		
Autres dettes	6 464	6 464		
TOTAL	332 177	332 177		
Emprunts souscrits en cours d'exercice	1 492			
Emprunts remboursés en cours d'exercice	9 147			

Variation des fonds propres

La variation des fonds propres est liée:

- à l'affectation des résultats de l'exercice précédent .

Autres immobilisations incorporelles

Les brevets, concessions et autres valeurs incorporelles immobilisées ont été évalués à leur coût d'acquisition, mais à l'exclusion des frais engagés pour leur acquisition.

	Valeurs	Taux d'amortissement
Concessions Brevets licences	3 524	100.00 33.33

Evaluation des immobilisations corporelles

La valeur brute des éléments corporels de l'actif immobilisé correspond à la valeur d'entrée des biens dans le patrimoine compte tenu des frais nécessaires à la mise en état d'utilisation de ces biens, mais à l'exclusion des frais engagés pour leur acquisition.

MF

ANNEXE

Exercice du 01/01/2025 au 31/12/2025

Evaluation des amortissements

Les méthodes et les durées d'amortissement retenues ont été les suivantes :

Catégorie	Mode	Durée
Constructions	Linéaire	10 à 50 ans
Agencements et aménagements	Linéaire	10 à 20 ans
Installations techniques	Linéaire	5 à 10 ans
Matériels et outillages	Linéaire	5 à 10 ans
Matériel de transport	Linéaire	4 à 5 ans
Matériel de bureau	Linéaire	5 à 10 ans
Mobilier	Linéaire	5 à 10 ans

Evaluation des créances et des dettes

Les créances et dettes ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Evaluation des valeurs mobilières de placement

Les valeurs mobilières de placement ont été évaluées à leur coût d'acquisition à l'exclusion des frais engagés pour leur acquisition.

En cas de cession portant sur un ensemble de titres de même nature conférant les mêmes droits, la valeur des titres a été estimée selon la méthode FIFO (premier entré, premier sorti).

Produits à recevoir

Montant des produits à recevoir inclus dans les postes suivants du bilan	Montant
Créances usagers et comptes rattachés	10 741
Autres créances	13 072
Disponibilités	897
Total	24 710

Charges à payer

Montant des charges à payer incluses dans les postes suivants du bilan	Montant
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	10 689
Dettes fiscales et sociales	181 859
Autres dettes	3 705
Total	196 253

ANNEXE

Exercice du 01/01/2025 au 31/12/2025

Charges et produits constatés d'avance

	Montant
Charges constatées d'avance	72 826
Charges d'exploitation	72 826
Total	

- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU COMPTE DE RESULTAT**-Ventilation des subventions et des concours publics**

Répartition par secteur d'activité	Montant
VENTILATION DES SUBVENTIONS	23 204
Subvention Médiation Familiale	15 000
Subvention Parentalité	
VENTILATION DES CONCOURS BLANCS PUBLICS	2 002 578
Financement AEMO CD 13	60 881
Financement Aemo HORS DEPARTEMENTS	1 250
Remboursement ASP Apprenti	2 102 913
Total	

Rémunération des dirigeants**Effectif moyen**

L'effectif moyen selon le code de la sécurité sociale est de 36.90

Valorisation des contributions volontaires**Honoraires des commissaires aux comptes**

Le montant total des honoraires des commissaires aux comptes figurant au compte de résultat de l'exercice est de 8 160 euros, décomposés de la manière suivante :

- honoraires facturés au titre du contrôle légal des comptes : 8 160 euros

ME

ANNEXE

Exercice du 01/01/2025 au 31/12/2025

- ENGAGEMENTS FINANCIERS ET AUTRES INFORMATIONS -

Engagements financiers

Engagements donnés

Engagements en matière de pensions	
Total (1)	83 874
	83 874

Engagements reçus

Crédit bail

Engagement en matière de pensions et retraites

La société n'a signé aucun accord particulier en matière d'engagements de retraite.
Ces derniers se limitent donc à l'indemnité conventionnelle de départ à la retraite.
Aucune provision pour charge n'a été comptabilisée au titre de cet exercice.

Indemnité de départ à la retraite

Tranches d'âges	Engagement à	Montant
65 ans	moins d'un an	16 648
60 à 64 ans	1 à 5 ans	7 562
55 à 59 ans	6 à 10 ans	15 653
45 à 54 ans	11 à 20 ans	30 565
35 à 44 ans	21 à 30 ans	10 965
moins de 35 ans	plus de 30 ans	2 481
Engagement total		83 874

Hypothèses de calculs retenues

- départ à la retraite à l'âge de 67 ans
- profil de carrière à décroissance moyenne
- turn over faible
- taux d'inflation 1.67%
- taux d'actualisation 3.96%

